

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 08587
Numéro SIREN : 399 506 641
Nom ou dénomination : ATALIAN CLEANING

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2019 sous le numéro de dépôt 1140

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 04-01-2019

N° DE DEPOT : 2019R001140

N° GESTION : 2002B08587

N° SIREN : 399506641

DENOMINATION : ATALIAN CLEANING

ADRESSE : 251 rue de Crimée 75019 Paris

DATE D'ACTE : 05-11-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale

NATURE D'ACTE : Changement de président

ATALIAN CLEANING

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500.078 euros

Siège social : 251, rue de Crimée

75019 PARIS

RCS PARIS 399.506.641

=====

ASSEMBLEE GENERALE

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2018

1 - LIEU DE REUNION : 111-113, quai Jules Guesde - 94400 VITRY SUR SEINE.

2 - HORAIRE D'OUVERTURE : 9 heures

3 - CONVOCATION :

3.0 - Personnes convoquées :

- Actionnaires,
- co-Commissaires aux Comptes.

3.1 - Mode :

3.1.0 - Actionnaires :

Lettres individuelles.

3.1.1 - co-Commissaires aux Comptes :

Lettres individuelles.

4 - ORGANISATION DE LA REUNION :

4.0 - Bureau :

Président : Monsieur Stéphane VERMERSCH

Secrétaire : Madame Anne-Sophie JOURDAIN

Ces deux personnes acceptent leurs qualités de membres du bureau.

4.1. - Feuille de Présence :

Mentions :

- Coordonnées des Actionnaires présents.

Signature :

Chaque Actionnaire présent a signé la feuille de présence, lors de son entrée en séance.

Vérification et certification :

Après vérification des qualités des participants, le bureau certifie l'exactitude de la feuille de présence, constate que tous les Actionnaires sont présents et que l'Assemblée Générale peut statuer sur l'ordre du jour prévu.

4.2 - Participants à la réunion :

- Les co-Commissaires aux Comptes sont présents ou absents selon les indications précisées dans la feuille de présence.

- Les Actionnaires sont présents, représentés ou absents selon les indications précisées dans la feuille de présence.

4.2.1 - Quorum :

Constatant la réunion du quorum, le bureau déclare l'Assemblée régulière et compétente.

5 - DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU

- Double de la lettre de convocation des Actionnaires,
- Double des lettres adressées aux co-Commissaires aux Comptes,
- Feuille de présence,
- Coordonnées du Dirigeant Social ; sociétés tierces dans lesquelles il exerce d'autres mandats,
- Liste des Actionnaires,
- Lettre de démission,
- Exposés des motifs et texte du (des) projet(s) de(s) résolution(s) émanant de la Présidence.

6 - DROIT DE COMMUNICATION PREALABLE DES ACTIONNAIRES :

Tous les documents pour lesquels les Actionnaires disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition.

L'Assemblée reconnaît l'exactitude des déclarations concernant l'information des Actionnaires.

7 - ORDRE DU JOUR :

- Démission du Président et nomination d'un remplaçant,
- Questions diverses.

8 - DEBATS ET DISCUSSIONS :

Le Président fait procéder à la lecture de l'exposé des motifs et du texte du (des) projet(s) de(s) résolution(s) émanant de la Présidence.

Le Président complète ces lectures par tous renseignements demandés, parole est donnée à ceux des Actionnaires souhaitant poser des questions et recevoir des informations complémentaires.

A l'issue des débats, il est proposé aux Actionnaires de se prononcer sur la (les) résolution(s) figurant à l'ordre du jour.

9 - ADOPTION DE LA (DES) RESOLUTION(S) :

RESOLUTION N° 0

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu l'exposé du Président de séance sur les circonstances ayant conduit au défaut de respect du délai statutaire de convocation et les Actionnaires, tous présents ou représentés à la présente Assemblée, ayant tous eux-mêmes ou par leur représentant aux présentes déclarés avoir été pleinement informés de l'ordre du jour et avoir reçus toutes les informations nécessaires à ce titre,

déclare expressément renoncer à se prévaloir du non respect du délai de convocation et de l'obligation de mise à disposition avant la tenue de l'Assemblée, des différents documents prévus par la réglementation et/ou les statuts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 1 - DEMISSION DU PRESIDENT ET NOMINATION D'UN REMPLAÇANT

L'Assemblée Générale prend acte et approuve la démission de Monsieur Sébastien LASTAPIS de son mandat de Président à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Sébastien LASTAPIS de ses fonctions de Président, prend acte qu'il a déclaré expressément :

- avoir été rempli de l'intégralité de ses droits au titre de son mandat de Président et n'avoir à l'encontre de la société aucune réclamation de quelque nature que ce soit à raison de l'exercice ou de la cessation de son mandat,
- s'engager à apporter son concours et sa signature à la réitération de tout acte, document ou procès-verbal relatif à des actes ou opérations auxquels il a participé en sa qualité de Mandataire Social,
- avoir pris bonne note que la société ATALIAN CLEANING procédera aux formalités légales consécutives à la cession de son mandat.

L'Assemblée Générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de Président pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur (soit une durée d'un an expirant lors de l'Assemblée Générale sur l'approbation des comptes se tenant pendant l'année du renouvellement du mandat de son prédécesseur) :

- Monsieur Franck GOLDNADEL

Demeurant : 3, rue Jean Monnet
95880 ENGHIEU LES BAINS

De nationalité Française, né le 14 août 1969 à LA FERTE MACE (61)

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

0 0 0 0
0 0

10 - PROCES-VERBAL :

La (les) résolution(s) adoptée(s) au cours de cette réunion a (ont) fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les membres du bureau.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

11 - HORAIRE DE CLOTURE : 9 heures 10

LE PRESIDENT,
Monsieur Stéphane VERMERSCH



LA SECRÉTAIRE
Madame Anne-Sophie JOURDAIN

